

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Division  
Aménagement des  
Territoires

Lille, le **19 FEV. 2015**

Le directeur régional

à

Monsieur Le Président  
de la Communauté de Communes des 7  
Vallées

Tél. : 03 20 40 43 27

[ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : Carte communale de Duriez - Information relative à l'absence d'observations par l'Autorité environnementale

Vous avez bien voulu transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme prévue par l'article L121-10 du code de l'urbanisme, le projet de carte communale de la commune de Duriez, reçu le 28 juillet 2014.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique. En application de l'article R.121-15 du code de l'urbanisme, elle figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

La directrice régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement, par intérim



Isabelle DERVILLE

Copies : ARS – Préfecture du Pas-de-Calais– SGAR